



4 avenue de la Visitation • BP 144 • 74004 Annecy Cedex
Tel 04.50.33.09.24 • Fax : 04.50.45.43.86
ddec74@ddec74.org • www.ddec74.org

BP 36 - 74371 PRINGY Cedex
Tel 04 50 09 71 15
ugsel74@wanadoo.fr - ugsel74.org

Aux Chefs d'Etablissements
Aux Enseignants d'EPS

Le 10 mars 09

<p style="text-align: center;">ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF VOILET SPORTIF CAMPAGNE C.N.D.S. 2009 NOTE D'INFORMATION ET ACTUALITES</p>
--

Bonjour,

Il nous a semblé intéressant de vous communiquer plusieurs informations à l'approche de la prochaine campagne de subvention proposée par le Ministère Jeunesse et Sport par le biais du CNDS (Conseil National pour le Développement du Sport).

En effet, cette subvention si elle est bien reconduite, vous permettrait de financer certaines de vos actions du pôle sportif de l'Accompagnement Educatif (AE) pour la période de septembre 2009 à juin 2010.

Les dossiers de subvention devraient être disponibles via le site de la DDJS à partir du 27 mars: <http://www.ddjs-haute-savoie.jeunesse-sports.gouv.fr/>

Mais avant tout, nous voudrions vous proposer une définition du CNDS, afin de cerner son fonctionnement et pour éviter des confusions.

Définition :

On peut distinguer 3 CNDS :

- ✓ Le CNDS « traditionnel », ouvert au monde sportif (Ligue, Comité Départementaux, clubs). Nos AS peuvent y prétendre et déposer une fiche action, mais à la condition de proposer une action en dehors du temps scolaire et de signer une convention avec un club sportif, ce qui peut être restrictif (voir modèle en annexe 2).

Pour 2009, retrait des dossiers à partir du 27 mars via le site de la DDJS.

- ✓ Le CNDS « Accompagnement Educatif », dont la 1^{ère} campagne a eu lieu en 2008, (voir le bilan en annexe1) pour les AS (en présentation simple ou avec un club sportif).

Plafond de 1200€ par module.

Pour 2009, si reconduction, le retrait des dossiers serait programmé courant avril via le site de la DDJS.

- ✓ Le CNDS « Equipement », qui est une subvention d'équipement sportif pour le développement de la pratique à destination des jeunes sportifs scolarisés (pour situer la tranche d'âge) en temps périscolaire (par exemple pour la rénovation d'équipement, acquisitions de matériel d'une durée de vie de plus de 5 ans...) Seuil de 4500€ à 120 000€, participation du CNDS à hauteur de 50% du budget total. Il n'est pas sûr que les AS aient la possibilité de prétendre à cette subvention. Il faudra se renseigner auprès des services de la DDJS.

Le CNDS fournira des notices explicatives, mais les chargés de mission de la DDJS vous invite à les contacter pour plus de renseignements : pour les 2 premiers CNDS il faut contacter Jean-Philippe WINIARSKI - tél : 04 50 88 43 07 -courriel : jean-philippe.winiarski@jeunesse-sports.gouv.fr. Pour le CNDS équipement, Sébastien Thévard – 04 50 88 48 78 – sebastien.thevard@jeunesse-sports.gouv.fr

Prédisposition exigée :

Pour des raisons administratives, un établissement ne peut pas déposer de dossier pour le CNDS-AE, le dépôt ne peut être conduit que par son Association Sportive. Par conséquent celle-ci devra posséder un n° de SIRET.

Rappel pour obtenir un n° de SIRET :
Vous devez joindre les documents suivants à l'INSEE:
- les statuts de l'association
- le récépissé de dépôt en préfecture
- l'extrait de parution au Journal officiel.
Et les envoyer à :
DIRECTION REGIONALE INSEE DE BOURGOGNE
2, RUE HOCHÉ
BP 1509
21035 DIJON CEDEX
TEL : 03 80 40 68 13

Dans le cas d'une AS n'ayant pas de SIRET, la possibilité reste la mise en place de la convention avec un club sportif, permettant à la subvention de transiter directement par ce dernier.

Partenaires possibles :

Les clubs sportifs locaux, les référents de chaque Comité Départementaux Sportifs (l'UGSEL peut vous transmettre leurs coordonnées)...

Actualités :

Cédric Amiot a pu avoir un entretien le lundi 9 mars avec Nathalie Costantini (IA adjointe). Nous avons pu ainsi lui montrer comment nous nous étions organisés, lui montrer nos atouts et nos difficultés. Nous devrions pouvoir aussi participer à son groupe de réflexion mis en place en novembre dernier.

Le 19 mars à la DDJS, nous assisterons à une réunion autour d'un chargé de mission du Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports, venu pour effectuer une évaluation du dispositif CNDS en Haute Savoie.

En espérant que cette note d'information vous sera utile.
N'hésitez pas à contacter Cédric Amiot à l'UGSEL pour plus d'informations.

J. BERTHET

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a smaller loop and a short horizontal stroke.

Directeur Diocésain

C. AMIOT

Coordinateur UGSEL 2nd Degré